

Une présence qui fait la différence

Avril 2021

Utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC):

Liste de vérification

		PERTINENCE	
•	La	décision d'utiliser une TIC	
	\Diamond	La décision est centrée sur les bénéfices pour la personne (4.1)	
	\Diamond	La décision résulte d'un questionnement éthique (4.2)	
•	Le	choix de la technologie de communication (5.1.1)	
	\Diamond	L'outil choisi est adapté aux besoins de la personne, car cette personne:	
		♦ A accès à cette technologie	
		♦ A les capacités intellectuelles nécessaires à son utilisation	
		♦ A les habiletés techniques nécessaires à son utilisation	
		♦ Est en mesure de comprendre les risques et les limites relatives à son utilisation	
	\Diamond	L'outil choisi est adapté aux besoins de la personne car il :	
		♦ Convient aux croyances et aux valeurs de la personne	
		• Est approprié relativement aux limitations physiques et mentales de la personne	
		♦ Convient au contexte de la personne	
	\Diamond	L'outil choisi est adapté aux besoins de la personne car ce choix tient compte des aspects cliniques qui pourraient faire obstacle à une telle utilisation	
	\Diamond	L'outil choisi est adapté au type de service offert	

		CONDITIONS PRÉALABLES	
•	Le	choix de l'outil est approprié à l'objectif visé par son utilisation (5.1.2)	
•	La (2	personne a les connaissances et les compétences suffisantes pour utiliser adéquatement l'outil .1.2 et 5.1.2)	
•	Le l'c	psychoéducateur a les connaissances et les compétences suffisantes pour utiliser adéquatement putil et pour soutenir la personne dans cette utilisation (2.1.1 et 5.1.2)	
•	Le (2	psychoéducateur a à disposition une ressource de soutien technologique en cas de nécessité .1.1 et 5.1.2)	
•	Ľ	outil choisi :	
	\Diamond	permet de produire des données fiables (5.1.3)	
	\Diamond	est fiable (5.1.3)	
	\Diamond	est compatible avec le réseau auquel il sera relié, le cas échéant (5.1.3)	
•	Ľ	éventualité d'une panne technologique est prise en compte (5.1.3 et 5.2.5) :	
	\Diamond	Une stratégie pour communiquer avec la personne est planifiée	
	\Diamond	Cette stratégie est convenue avec la personne	
•	Ľ	éventualité d'urgence clinique ou psychosociale est prise en compte (5.1.3 et 5.2.5) :	
	\Diamond	Les ressources disponibles sur le territoire de la personne aidée à distance sont connues par le psychoéducateur	
	\Diamond	Les ressources disponibles dans l'environnement de la personne aidée à distance sont connues par le psychoéducateur et ce dernier peut les solliciter en cas d'urgence clinique ou psychosociale	
	\Diamond	Le psychoéducateur est en mesure de soutenir la personne à distance durant l'attente d'accès à ces ressources	
	\Diamond	Les informations claires et précises ont été fournies à la personne relativement aux services de crise disponibles et la personne y a accès en tout temps	
•	La	confidentialité des séances à distance est planifiée (5.1.3) :	
	\Diamond	Les séances à distances ne sont pas audibles par un tiers, qu'il se trouve dans l'environnement de la personne ou dans celui du psychoéducateur, même dans un contexte où l'accompagnement de la personne par un tiers est nécessaire	
	\Diamond	Le tiers accompagnant la personne qui doit se trouver à proximité de celle-ci a signé un serment de dis- crétion	
	\Diamond	L'application utilisée pour les séances à distance est sécurisée et les données transitent par, ou sont hébergées sur, des plateformes canadiennes et sous contrôle canadien.	
•	La	sécurité et l'accessibilité des données sont planifiées (5.1.4) :	
	\Diamond	Les informations recueillies ou échangées lors des séances à distance ne peuvent être interceptées par une personne non autorisée	
	\Diamond	Ces données sont déposées au dossier et sont accessibles à la demande de la personne	
	\Diamond	Des mesures préventives sont prises pour éviter la divulgation d'information par inadvertance	

		CONSENTEMENT	
•	L' a\	utilisation de la technologie est abordée lors du consentement et la personne en saisit bien les vantages et les enjeux (5.2)	
•	Le	consentement à distance:	
	\Diamond	Est obtenu verbalement (5.2.1)	
	\Diamond	Est confirmé par écrit (recommandé) (5.2.1)	
	\Diamond	Est documenté au dossier (5.2)	
•	Q	ue le consentement soit obtenu à distance ou en présentiel, le psychoéducateur fournit à la ersonne les informations pertinentes :	
	\Diamond	Une copie du code de déontologie ou lien électronique vers le code (5.2.2)	
	\Diamond	Une copie du règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes dans un contexte de perception d'honoraires ou lien électronique vers le règlement (5.2.2)	
	\Diamond	Les coordonnées de l'Ordre (5.2.2)	
	\Diamond	Les informations liées à la facturation, en contexte de perception d'honoraires (5.2.2) :	
		◆ Tarif horaire	
		♦ Tarification liée à l'utilisation de la messagerie instantanée ou du téléphone	
		♦ Tarification en cas d'interruption de service liée à la technologie	
		♦ Conditions liées à l'utilisation de la carte de crédit	
		♦ Etc.	
	\Diamond	Les règles de communication d'information à l'aide de la technologie en regard de l'utilisation (5.2.2)	
		♦ De courriels	
		♦ De la messagerie instantané	
		♦ Des médias sociaux	
		♦ Etc.	
	\Diamond	Les informations fournies sont comprises par la personne et elles sont vulgarisées lorsque nécessaire (5.2.3)	
	\Diamond	Les enjeux de la présence d'un tiers sont abordés (5.2.4) :	
		♦ La nécessité de cette présence	
		♦ Le partage d'information avec le tiers concerné	
		♦ Les limites de la confidentialité dans ce contexte	
	\Diamond	L'éventualité de situation d'urgence psychosociale, clinique ou technologique est abordée et des moyens pour y répondre sont convenus avec la personne (5.1.3 et 5.2.5)	
	\Diamond	Le droit de porter plainte est abordé et les coordonnées de l'organisme de réglementation pour y recourir sont fournies à la personne (5.2.6)	
	\Diamond	Le consentement est validé tout au long de la prestation de service (5.2.7)	

COMMUNICATION D'INFORMATION À L'AIDE DES TIC ET LA TÉLÉTRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS

•	Ľ	utilisation des courriels (6.1) :	
	\Diamond	L'autorisation pour cette utilisation est obtenue auprès de la personne	
	\Diamond	La personne est informée des avantages et des risques liés à cette utilisation	
	\Diamond	L'envoi s'effectue de manière sécuritaire :	
		♦ Les informations confidentielles et les renseignements personnels sont contenus dans un document sécurisé :	
		* Par mot de passe	
		* Par chiffrement	
		♦ Le mot de passe ou la clé de chiffrement sont fournis au destinataire par un autre moyen de communication	
		♦ Le document est préférablement en format non-modifiable (ex. PDF non modifiable)	
		♦ Dans le cas d'un envoi en réponse à un courriel reçu, le psychoéducateur s'assure de bien choisir la fonction «répondre» plutôt que celle de «répondre à tous»	
	\Diamond	Les courriels significatifs sont déposés au dossier	
	\Diamond	Les actions préventives du psychoéducateurs relatives à la transmission d'information par courriel sont documentées au dossier	
	\Diamond	Les informations liées à la transmission par courriel sont déposées au dossier :	
		♦ Mode de transmission convenu	
		♦ Moyens pris pour assurer la confidentialité	
•	Ľ	utilisation de la télécopie (6.2) :	
	\Diamond	Pour l'envoi de document contenant des informations confidentielles :	
		♦ Le numéro de transmission est exact	
		♦ L'entrée du numéro de transmission est vérifiée comme étant conforme avant la transmission	
		♦ Le moment de l'envoi est convenu avec le destinataire	
		♦ Le bordereau de transmission dûment complété et le rapport de transmission sont déposés au dossier	
	\Diamond	Pour la réception de document contenant des informations confidentielles :	
		♦ Le document est recueilli dès sa transmission	

Communication d'information à l'aide des TIC et la télétransmission des renseignements (suite)

•	Ľ	utilisation de l'Internet (6.3) :	
	\Diamond	En vue du partage d'informations d'intérêt général :	
		♦ Se limite strictement à de l'information générale	
		♦ Les informations concernent des thèmes ou problématiques en lien avec le domaine d'exercice	
		♦ Le titre professionnel du psychoéducateur est clairement affiché	
		♦ Les informations versées sont de qualité et leur source est identifiée	
		♦ Les droits d'auteurs sont respectés	
	\Diamond	En vue de permettre un échange :	
		♦ La sécurité des échanges est assurée par le psychoéducateur	
		♦ Le caractère respectueux est assuré par le psychoéducateur	
		♦ Les propos échangés respectent les lois, comme celle, par exemple concernant la prévention et la lutte aux propos haineux (PL59)	
	\Diamond	En vue d'informer à propos des services offerts par le psychoéducateur :	
		♦ Les informations sont claires et justes	
		♦ Les coordonnées professionnelles sont disponibles	
		♦ Le site ou la page interactive fournit un document téléchargeable contenant :	
		* Les conditions d'utilisation de ce site ou cette page	
		* La politique de confidentialité des informations	
		♦ Les restrictions relatives à la publicité sont respectées (1.2.3)	
•	Ľ	utilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4) :	
•	L′ ◊		
•		utilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision	
•		Tutilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4) : En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil :	
•		Tutilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4) : En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil : ◆ Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement :	
•		utilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4) : En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil : ◆ Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement : * Au cryptage des informations	
•		 Tutilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement: * Au cryptage des informations * À l'authentification des participants 	
•		Tutilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement: * Au cryptage des informations * À l'authentification des participants * À la sécurité des mots de passe	
•		utilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement: * Au cryptage des informations * À l'authentification des participants * À la sécurité des mots de passe * À la protection des renseignements personnels	
•	\(\)	Tutilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement: * Au cryptage des informations * À l'authentification des participants * À la sécurité des mots de passe * À la protection des renseignements personnels * Aux lois qui s'appliquent	
•	\(\)	Tutilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement: * Au cryptage des informations * À l'authentification des participants * À la sécurité des mots de passe * À la protection des renseignements personnels * Aux lois qui s'appliquent * Aux obligations déontologiques du psychoéducateur	
•		futilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement: * Au cryptage des informations * À l'authentification des participants * À la sécurité des mots de passe * À la protection des renseignements personnels * Aux lois qui s'appliquent * Aux obligations déontologiques du psychoéducateur futilisation de la téléconférence ou conférence téléphonique (6.5): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision	
•		futilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement: * Au cryptage des informations * À l'authentification des participants * À la sécurité des mots de passe * À la protection des renseignements personnels * Aux lois qui s'appliquent * Aux obligations déontologiques du psychoéducateur futilisation de la téléconférence ou conférence téléphonique (6.5): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil:	
•		utilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement: * Au cryptage des informations * À l'authentification des participants * À la sécurité des mots de passe * À la protection des renseignements personnels * Aux lois qui s'appliquent * Aux obligations déontologiques du psychoéducateur utilisation de la téléconférence ou conférence téléphonique (6.5): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: ◆ Le psychoéducateur s'assure:	
•		utilisation de la visioconférence, vidéoconférence ou cyberconférence (6.4): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: Les caractéristiques de sécurité de la technologie sont suffisantes relativement: * Au cryptage des informations * À l'authentification des participants * À la sécurité des mots de passe * À la protection des renseignements personnels * Aux lois qui s'appliquent * Aux obligations déontologiques du psychoéducateur * Utilisation de la téléconférence ou conférence téléphonique (6.5): En vue du partage d'informations confidentielles en contexte de discussion clinique, de supervision clinique, de téléexpertise ou de rôle-conseil: Le psychoéducateur s'assure: * De l'obtention de la confirmation de l'identité des participants	

Communication d'information à l'aide des TIC et la télétransmission des renseignements (suite)

•	Ľ	'utilisation de l'infonuagique (6.6.1) :	
	\Diamond	Le psychoéducateur sait dans quelle structure infonuagique il échange ou dépose des informations à caractère confidentiel :	
		♦ Infonuagique interne privé	
		♦ Infonuagique externe privé	
		♦ Infonuagique public	
		♦ Infonuagique communautaire	
		• Infonuagique hybride	
	\Diamond	Le psychoéducateur connait les risques associés à la structure infonuagique qu'il utilise	
	\Diamond	L'infonuagique utilisé :	
		♦ Est hébergé au Canada	
		♦ Est sous contrôle canadien	
		♦ Offre des garanties de protection des informations confidentielles	
	\Diamond	L'utilisation de l'infonuagique et les risques associés sont abordés lors du consentement et la personne a donné son accord	
	\Diamond	Les mots de passe ou le chiffrement des données sont utilisés pour sécuriser les informations	
	\Diamond	Une copie de sauvegarde des données est effectuée par le psychoéducateur à l'extérieur de l'infonuagique et cette copie est sécurisée	
•	Ľ	utilisation de la messagerie instantanée (6.6.2) :	
	\Diamond	La messagerie instantanée est utilisée uniquement :	
		♦ En cas d'urgence, si la personne n'est pas joignable autrement	
		Pour une raison clinique bien documentée	
	\Diamond	Le téléphone cellulaire du psychoéducateur utilisé pour la messagerie instantanée est accessible seule- ment par mot de passe sécuritaire	
	\Diamond	La fonction de mise en veille automatique avec mot de passe du téléphone intelligent est activée	
	\Diamond	Les données accessibles dans ou par son téléphone intelligent et concernant la clientèle du psychoéducateur sont sécurisées	
	\Diamond	L'utilisation de la messagerie instantanée et les risques associés sont abordés lors du consentement avec la personne	
	\Diamond	Lors de l'utilisation de la messagerie instantanée, le psychoéducateur s'assure :	
		♦ De valider le numéro du destinataire avant l'envoi du texto	
		♦ De ne pas divulguer des informations pouvant permettre d'identifier le client	
		♦ De ne pas échanger des photographies ou vidéos qui pourraient permettre d'identifier le client	
		♦ De se limiter aux informations pertinentes et nécessaires	
		D'apposer sa signature professionnelle au message envoyé	
		♦ De garder un ton approprié à la relation professionnelle	
		D'utiliser son numéro de téléphone professionnel	
	\Diamond	L'utilisation de la messagerie instantanée est documentée au dossier et une copie des échanges effectués y sont déposés	

Communication d'information à l'aide des TIC et la télétransmission des renseignements (suite)

•	L'ı pr	utilisation des médias sociaux, que les comptes soient personnels ou professionnels, et les statuts ivés ou publics (6.6.3) :	
	\Diamond	Les informations partagées par le psychoéducateur sont justes et valides	
	\Diamond	Les sources des textes ou parties de textes partagés sont identifiées	
	\Diamond	Les droits d'auteurs sont respectés	
	\Diamond	Le psychoéducateur s'abstient de partager des informations à propos des personnes qui font appel à ses services ou qui permettraient de les identifier	
	\Diamond	S'il partage des images ou des photos personnelles, le psychoéducateur le fait avec discernement:	
		♦ Le partage ne donne pas place à interprétation erronée	
		♦ Le partage ne donne pas place à interprétation dégradante	
	\Diamond	Le psychoéducateur s'abstient de faire des recherches dans les réseaux sociaux à propos des personnes qui font appel à ses services	
	\Diamond	Lorsqu'il se prononce sur des sujets dans son champ de pratique:	
		♦ Le psychoéducateur possède les connaissances nécessaires	
		♦ Ses connaissances sont à jour	
		♦ Ses propos sont conformes à l'éthique professionnelle	
	\Diamond	Lorsqu'il communique dans les réseaux sociaux, les propos du psychoéducateur :	
		♦ Témoignent du respect de la personne	
		♦ Sont exempts de diffamation	
	\Diamond	Le psychoéducateur considère une demande «d'amis» dans un réseau social comme une demande de relation allant au-delà de la relation professionnelle	

Le	es éléments obligatoires sont présents au dossier (7) :	
\Diamond	Date d'ouverture du dossier	[
\Diamond	Lorsque le client est une personne physique, son nom, sa date de naissance, son genre et ses coordonnées	[
\Diamond	Lorsque le client est un organisme, une personne morale ou une société, son nom et ses coordonnées de même que le nom, la fonction et les coordonnées de son représentant autorisé	[
\Diamond	Description des motifs de la consultation	[
\Diamond	Notes relatives au consentement du client, dont les éléments liés à l'utilisation de la technologie	[
\Diamond	Évaluation de la situation propre au client	[
\Diamond	Description sommaire des services rendus et la date où ils ont été rendus	[
\Diamond	Objectifs et moyens d'intervention envisagés ainsi que leur révision périodique	[
\Diamond	Notes d'évolution (évolution de l'intervention professionnelle et cheminement du client)	[
\Diamond	Note de fermeture	1
\Diamond	Correspondance et autres documents relatifs aux services professionnels rendus :	
	♦ Sous format papier, numérisés	
	♦ Courriels significatifs reçus ou envoyés	
	♦ Envois de télécopies	
	♦ Échanges par messagerie instantanée	
	♦ Documents numériques	
	♦ Documents sous forme vocale ou d'images	
>	Documents et informations pertinents en contextes spécifiques :	
	♦ Données relatives à l'évaluation du client ainsi que les conclusions et les recommandations qui découlent de l'analyse de ces données	
	♦ Plan d'intervention multidisciplinaire et ses révisions périodiques	
	♦ Notes relatives à l'autorisation du client de transmettre des données confidentielles à des tiers	
	♦ Rapports ou autres documents obtenus d'autres professionnels et intervenants concernant le client	
	♦ Motifs de la communication d'un renseignement protégé par le secret professionnel dans les cas où la loi l'ordonne ou le permet	
	♦ Copie de tout contrat de service ou de toute autre entente particulière conclue avec le client	
	♦ Relevé des honoraires ou de tout autre montant perçu	
	♦ Motifs justifiant la fin de service	
\Diamond	Mesures prises pour protéger les informations échangées au moyen de la technologie et procé- dé utilisé pour le faire	

Gestion des dossiers numériques (suite)

•	La	a conf	dentialité et l'intégrité des renseignements sont assurés (7.1):	
	\Diamond	L'acc	rès physique est limité (7.1.1):	
		♦ L	'ouverture de l'outil technologique (ordinateur fixe, ordinateur mobile ou dit portable, etc.) ou de a session de travail nécessite l'entrée:	
		*	D'un identifiant et d'un mot de passe efficace	
		*	D'une authentification à double facteur (recommandé)	
		♦ L	es informations de nature confidentielle affichées à l'écran ne peuvent être vues par:	
		*	Une autre personne présente dans la pièce	
		*	Une autre personne à l'extérieur de la pièce	
		♦ E	n contexte de partage de bureau, un mécanisme de mise en veille approprié est activé	
		♦ E	n contexte de partage d'équipement informatique:	
		*	La section réservée au psychoéducateur n'est accessible que par lui ou une personne autorisée par la loi	
		*	Un mécanisme de mise en veille approprié est activé	
		*	La session est fermée lorsque la tâche est terminée	
		♦ L	es applications mobiles ou les supports amovibles utilisés (portable, tablette, téléphone) ne sont ccessibles qu'à l'aide d'un mot de passe sécuritaire	
	\Diamond	L'acc	ès virtuel est limité (7.1.2):	
		C	n contexte de partage de plateforme informatique, le dossier ou la section réservée au psychoédu- ateur n'est accessible que par lui ou une personne autorisée, ou autorisée par la loi, à l'aide d'un dentifiant et d'un mot de passe sécuritaire	
		♦ E	n contexte d'utilisation de l'infonuagique:	
		*	Le psychoéducateur sait dans quelle structure infonuagique il dépose des informations à carac- tère confidentiel :	
			⇒ Infonuagique interne privé	
			⇒ Infonuagique externe privé	
			⇒ Infonuagique public	
			⇒ Infonuagique communautaire	
			⇒ Infonuagique hybride	
		*	Le psychoéducateur connait les termes du contrat (en pratique autonome) et les risques associés à la structure infonuagique qu'il utilise	
		*	L'infonuagique utilisé :	
			⇒ Est hébergé au Canada	
			⇒ Est sous contrôle canadien	
			\Rightarrow Offre des garanties de protection des informations confidentielles	
		*	L'accès au nuage informatique se fait par l'utilisation:	
			⇒ D'un identifiant et d'un mot de passe efficace	
			\Rightarrow Une double authentification (recommandé)	
		*	Le chiffrement des données est utilisé pour sécuriser les informations	
		*	Une copie de sauvegarde des données est effectuée:	
			⇒ par le psychoéducateur à l'extérieur de l'infonuagique et cette copie est sécurisée	
			⇒ Par l'employeur (ex. le RSSS)	

Gestion des dossiers numériques (suite)

	\Diamond	Les informations sont sécurisées (7.1.3):	
		♦ La perte des données est prévenue par une sauvegarde régulière:	
		* Sur disque externe et sécurisée (mot de passe ou chiffrement)	
		* Sur une clé USB sécurisée (mot de passe ou chiffrement)	
		* Sur une carte mémoire sécurisée (mot de passe ou chiffrement)	
		* Par l'employeur (ex. le RSSS)	
	\Diamond	L'intégrité des données est assurée par (7.1.4):	
		♦ L'utilisation d'une application ou d'un procédé de comparaison de fichiers	
		 L'utilisation d'un code d'identification personnelle en contexte de partage de dossiers communs ou de partage d'équipement informatique 	
		♦ L'utilisation d'un format ne permettant pas la modification des données (ex. PDF sécurisé) si aucune piste de vérification n'est disponible	
	\Diamond	La rectification des données est effectuée dans un document distinct de l'orignal et ce dernier est conservé (7.1.4)	
	\Diamond	La journalisation des inscriptions et des modifications au dossier est assurée par l'utilisation d'un logiciel de journalisation (recommandé) (7.1.5)	
	\Diamond	Les actions préventives sont effectuées :	
		♦ Un pare-feu et un logiciel antivirus adéquats sont utilisés et mis à jour régulièrement (7.1.6)	
		♦ Les logiciels et systèmes d'exploitation utilisés sont mis à jour lorsque les mises à jour sont disponibles (7.1.6)	
		♦ Le cryptage est utilisé (recommandé) (7.1.6)	
		 Lors du recours aux fournisseurs de services, la discrétion de ce dernier est assurée (ex. serment de discrétion) (7.1.3) 	
		♦ Lors de la mise au rancart du support informatique, les données sont retirées à l'aide d'un logiciel à cet effet, ou, le disque dur est retiré (7.1.3)	
		♦ La destruction sécuritaire des données confidentielles est assurée (7.1.3)	
		♦ Le Wifi utilisé est sécurisé (7.1.6)	
		♦ Un RVP (ou VPN) est utilisé pour se connecter à distance au serveur (recommandé) (6)	
		♦ La connexion à partir d'un Wifi public est sécurisée à l'aide de l'utilisation d'un RVP (VPN) (7.1.6)	
•	G	arantir l'accès à l'information aux personnes autorisées (7.2) :	
	\Diamond	L'accès aux données par le client est assurée, et ce, de manière diligente (7.2.1)	
	\Diamond	Le classement des documents numériques permet leur repérage rapide (7.2.2)	
	\Diamond	Les documents fournis aux personnes autorisées (7.2.3):	
		♦ Sont une copie en format non modifiables (ex. PDF non modifiable)	
		♦ Indiquent clairement qu'il s'agit d'une copie	
		♦ Le sont au moyen de la technologie choisie par le demandeur lorsque possible	
		♦ Sont sous forme papier à la demande du demandeur et contiennent l'indication claire qu'il s'agit d'une copie	
		 Contiennent, au bas des pages, les initiales du psychoéducateur ainsi que la date, accompagnées du libellé suivant: 	
		 Le présent document constitue une copie conforme au dossier original numérique, lequel peut être obtenu auprès de, psychoéducatrice ou psychoéducateur. 	
		♦ Contiennent le lieu de l'émission de la copie (recommandé)	
		♦ Sont envoyés de manière sécuritaire (6)	4

	L	A SIGNATURE APPOSÉE AU MOYEN D'UN PROCÉDÉ TECHNOLOGIQUE	
•	La	signature liée à une inscription versée au dossier numérique (8.1) :	
	\Diamond	Est faite par l'utilisation d'un logiciel de journalisation	
	\Diamond	Le psychoéducateur fait suivre toute inscription au dossier par son nom ou son paraphe, son titre et la date de l'inscription, à l'aide du clavier	
	\Diamond	Un logiciel de signature est utilisé pour les documents tels que les rapports, bilans, etc. (recommandé), ou une signature numérisée apposée dans un document transféré en format non modifiable	
•	La	signature apposée à un document faisant l'objet d'une télétransmission ou d'un transfert (8.2) :	
	\Diamond	Les documents numériques télétransmis ou transférés par le psychoéducateur contiennent en bas des pages ses initiales et la date, accompagnées du libellé suivant:	
		♦ Le présent document constitue une copie conforme au dossier original numérique, lequel peut être obtenu auprès de, psychoéducatrice ou psychoéducateur	
	\Diamond	Le document ne pouvant être transféré sous forme numérique est imprimé et contient les initiales du psychoéducateur, la date et le libellé précédent, en fin de chaque page. L'ajout du lieu est recommandé	

		LA CESSATION D'EXERCICE (9)	
•	Le	psychoéducateur en pratique autonome qui planifie cesser sa pratique :	
	\Diamond	Cherche un cessionnaire pour ses dossiers de pratique autonome	
	\Diamond	Informe le cessionnaire des mesures à prendre pour garantir la sécurité des dossiers numériques et leur accessibilité aux personnes autorisées	
	\Diamond	Imprime les dossiers si le cessionnaire ne peut les garder sous forme numérique, qu'il signe et auxquels il ajoute la mention:	
		♦ Dossier originalement numérique, imprimé en raison de la cessation d'exercice du (de la) psychoé- ducateur (trice),, le (date) à (lieu), conforme à l'original et dont l'intégrité a été assurée au préalable.	
	\Diamond	Appose le libellé suivant avec sa signature si le transfert au cessionnaire se fait vers un support faisant appel à une technologie différente:	
		♦ Dossier numérique originalement en format, transféré en format en raison de la cessation d'exercice du (de la) psychoéducateur (trice),, le (date) à (lieu), conforme à l'original et dont l'intégrité a été assurée au préalable.	
	\Diamond	Effectue le transfert ou la télétransmission du dossier de manière sécuritaire (6)	
	\Diamond	Utilise un moyen technologique lui permettant d'obtenir la signature du cessionnaire lors de la réception des dossiers (recommandé)	
	\Diamond	Détruit le dossier numérique original de manière sécuritaire APRÈS avoir eu la confirmation du transfert ou de la télétransmission réussi vers le cessionnaire	
•		cessionnaire voit à la sécurité des dossiers sous sa garde, au maintient de leur intégrité et à leur cès aux personnes autorisées	

Pour aller plus loin:

Consultez les <u>lignes directrices sur l'utilisation des TIC</u> disponibles sur notre site Internet, dans la section «**Publications**».

Restez à l'affût du site Web de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. <u>www.ordrepsed.qc.ca</u>